



Annexe 7

MODALITES APPLICABLES A LA GARANTIE FINANCIERE

[Raison sociale, forme juridique, capital social, adresse du siège social, nom et qualité du représentant, date d'autorisation du Garant]

Ci-après « le Garant » ;

Déclare par les présentes, lesquelles constituent de sa part, un engagement autonome et indépendant du contrat d'offre d'Accès aux Lignes FTTH conclu le xx/xx/xxxx entre les sociétés XXXX sas et [l'Opérateur]

Ci-après dénommé « le contrat ».

XXXX, ,

Ci-après dénommée « le Bénéficiaire »

Et,

[l'Opérateur]

ci-après dénommé(e) « l'Opérateur »,

Le Garant s'engage, à effectuer en faveur du Bénéficiaire, en une ou plusieurs ou fois les paiements au(x)quel(s) il sera tenu en exécution de la présente garantie, dès réception d'une demande de paiement qui lui aura été adressée par le Bénéficiaire par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Il est expressément prévu que le Garant, compte tenu du caractère autonome de la présente garantie, s'interdit de se prévaloir de toute nullité, exception ou objection quelconques tirées du contrat ou de tout autre relations juridiques entre l'Opérateur et le Bénéficiaire pour refuser, empêcher ou retarder les paiements dus en exécution de la présente garantie.

Tout paiement effectué par le Garant dans le cadre de la présente garantie s'imputera sur le montant de la Garantie et réduira dès que la paiement aura été effectué l'engagement du Garant envers le Bénéficiaire pour la durée restante de la présente garantie.

La présente garantie est soumise au droit français.

Elle n'est pas un cautionnement soumis aux articles 2011 et suivants du code civil.

Il est expressément prévu que tout litige relatif à son interprétation et/ou exécution sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris.

La présente garantie à une durée de validité qui commence le xx/xx/xxxx pour une durée de deux ans. Elle expirera donc le xx/xx/xxxx+ 2, au-delà de cette date, il ne pourra plus être fait appel à la présente garantie seules les demandes de paiements adressées avant cette date seront exécutées par le Garant.

Tous les frais et droits des présentes ainsi que de leurs suites seront à la charge du Garant.

Fait à
Le